

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 20 mars 2025

Membres présents : M. Olivier PLUEN (doyen) – Mme Sophie PETITRENAUD – M. Franck MONNIER - Mme Victoire LASBORDES de VIRVILLE - M. Paul BRÉANT – Mme Ophélie FRAN CART - Mme Marion LEVRAUD - Mme Wafa NABIL - M. Pascal FOURNIER (membre extérieur) - Mme Nathalie MASSIAS (membre extérieur) - M. Aymeric VÉZINAT (étudiant) - Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) – M. Thomas Antoine (étudiant) - M. Noa VIQUESNEL (étudiant)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Olivier PLUEN
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Sophie PETITRENAUD
M. Hakim HADJ-AÏSSA donne procuration à Mme Victoire LASBORDES de VIRVILLE
M. Patrick JACOB donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Raphaël MAYET (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER
Mme Muriel CHAGNY donne procuration à M. Olivier PLUEN
Mme Rita HOUSNI donne procuration à M. Aymeric VÉZINAT
M. Antoine THOMAS donne procuration à M. Noa VIQUESNEL
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à Mme Sophie PETITRENAUD
M. Franck MONNIER donne procuration à Mme Victoire LASBORDES de VIRVILLE

Membres excusés : Mme Lise CORNILLEAU – M. Hakim HADJ-AÏSSA - Mme Muriel CHAGNY – M. Patrick JACOB - M. Raphaël MAYET (membre extérieur) – Mme Mélanie CLEMENT-FONTAINE – M. Patrick HASSENTEUFEL - M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) M. Raphaël MAYET (membre extérieur) - M. Foucauld-Marie PAIN - M. Antoine THOMAS

Membres invités : Mme Claire BOUGLÉ - Mme Bénédicte LAUMOND - Mme Julie TRAULLÉ (doyen par intérim) – Mme Sarah VENEAU – Mme Nathalie WOLFF – Mme Clara BERNARD-XEMARD – Mme Véronique MOREAU – Mme Anne-Valérie LE FUR

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD – M. Raphaël MATTA- DUVIGNAU - M. Jean-Luc PENOT - Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ

M. le Doyen ouvre la séance à 10h20.

Il procède aux salutations d'usage et renouvelle les remerciements aux membres du Conseil de Faculté d'avoir pris le temps de se rendre disponible malgré la période chargée. Il remercie également Mme la Présidente MASSIAS et le représentant du bâtonnier, Me FOURNIER, de leur présence.

Avant de dérouler l'ordre du jour, il fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 16 janvier 2025

M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des demandes de modification, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Vote des maquettes hautes de Licence dans le cadre de l'accréditation 2026/2031

M. le Doyen indique qu'il s'agit ici d'envisager la Licence en Droit, la Licence en Science politique et la Licence ONE LAS.

Mme TRAULLÉ, vice-Doyen aux Enseignements et à la Formation, prend la parole pour présenter les trames DA 02 des Licences en Droit et ONE LAS.

Pour la première, il est proposé une reconduction des trois parcours : parcours généraliste, parcours international, double-licence droit-langues, littératures, civilisations étrangères et régionales (LLCER) avec une spécialisation en anglais. La place des enseignements en droit s'y trouve renforcée.

Concernant la Licence ONE LAS, elle rappelle que, au sein de l'Université, avait été constatée la complexité du dispositif PASS/LAS et que la Cour des comptes avait recommandé de le simplifier. Il est donc proposé de faire évoluer l'offre de formation à l'UVSQ en supprimant la coexistence des voies PASS et LAS, au profit d'une mention unique de Licence Accès Santé coconstruite par les UFR de Droit et Science politique, de Sciences et Simone Veil Santé. Mme TRAULLÉ souligne toutefois que, s'il a été décidé d'évoquer ce point en conseil de Faculté, le projet est d'abord porté par l'UFR Simone Veil.

Mme LAUMOND intervient ensuite pour présenter la DA 02 de la Licence en Science politique, en précisant immédiatement qu'elle s'articule avec un projet de LDD Science politique/Sociologie. La Licence en Science politique va, pour répondre à une demande notamment des étudiants et à plusieurs évaluations du HCERES, connaître un renforcement de la part des enseignements dédiée à la Science politique. Les enseignements de Droit privé sont ainsi supprimés et 160h00 d'enseignement de Science politique seront intégrées en Licence 1 et 2.

À propos du projet de LDD, qui sera une formation « Université Paris-Saclay », elle précise que l'objectif est de reprendre les enseignements de Science politique au sein de la Faculté

et de les compléter par des enseignements de sociologie assurés au sein de l'UFR des Sciences sociales.

En réponse à une question de Mme PETITRENAUD, Mme LAUMOND indique que les cours de droit pénal et procédure pénale seront maintenus dans la maquette de Licence 3, de manière optionnelle, parmi les UE libres. Puis, en réponse à une question de M. MONNIER, elle indique que la possibilité pour les étudiants de Licence 3 de s'inscrire à la fois en Droit et en Science politique ne sera en principe plus envisageable.

M. VIQUESNEL s'interrogeant sur la possibilité de prévoir des TD pour des matières telles que « Grands enjeux économiques et sociaux », Mme LAUMOND répond que c'est une question de moyens.

Mme TRAULLE précise que, pour le moment, il s'agit d'un vote des maquettes hautes sans rentrer dans les détails de ces maquettes. Tous les votes le sont sous réserve de réévaluation avec soutenabilité financière avec Mme MOREAU. Le vote sur le détail des maquettes aura lieu au Conseil de Faculté prévu en octobre.

M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des demandes de modification, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

3- Vote sur l'évolution de la mention droit en Master dans le cadre de l'accréditation 2026/2031

M. le Doyen donne la parole à Mme LE FUR et à Mme BERNARD-XEMARD pour présenter le troisième point de l'ordre du jour.

Mme LE FUR indique qu'il s'agit, en lien avec l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, de faire évoluer les masters actuels de la mention Droit vers un double diplôme constitué d'un diplôme de Master en Droit et d'un diplôme de Master Science-Po. L'avantage serait indéniable pour les étudiants de la Faculté intégrés dans ce Master, puisqu'ils bénéficieraient désormais d'une double-diplomation et non plus uniquement d'un Master en Droit. Concernant le champ couvert, la formation serait recentrée sur les métiers de la justice et de la sécurité. Le parcours administration générale sera supprimé, faute d'un nombre de candidats suffisant. Des liens entre la formation et l'IEJ de la Faculté sont au-delà envisagés, avec des cours mutualisés. S'agissant du lieu de la formation, les deux années se dérouleraient désormais à l'IEP.

La question leur ayant été posée, Mmes LE FUR et BERNARD-XEMARD indiquent que l'accès à ce double diplôme sera sélectif. La sélection se fera en fin de Licence 3, par le biais de « Monmaster », pour les étudiants de la Faculté. La place des étudiants de la Faculté sera assurée autant que possible et un module de 30h00 en Licence 3 sera en ce sens dédié à la préparation de cet accès.

Après de premiers échanges au sein du conseil, M. MONNIER prend la parole pour indiquer l'importance de ce projet pour la Faculté et sa communauté. Ce projet de Master s'inscrit dans le cadre beaucoup plus global de la renégociation de la Convention entre l'UVSQ et l'université de Cergy, au sujet de l'IEP.

M. le Doyen complète les propos de M. MONNIER, ajoutant que l'IEP est une co-construction de l'UVSQ et de l'Université de Cergy. L'évolution de la mention Droit s'inscrit pleinement dans cette perspective. Il souligne que cette mention Droit et son évolution sont le résultat d'années de travail et d'un immense investissement pour ses directeurs, sachant que l'objectif initial était de permettre aux étudiants de Faculté de se préparer aux concours dans des conditions se rapprochant des étudiants d'IEP et qu'il faudra donc veiller à ce que les étudiants de la Faculté puissent raisonnablement accéder à la nouvelle formation.

M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des demandes de modification, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

4- Vote sur l'évolution du M2 Droit de l'environnement, de la sécurité et de la qualité dans les entreprises dans le cadre de l'accréditation 2026/2031.

M. le Doyen donne la parole à Mme LASBORDES de VIRVILLE pour présenter le quatrième point de l'ordre du jour.

Après avoir indiqué que la direction de ce Master sera reprise à la rentrée 2025-2026 par M. MARKUS et elle-même, Mme LASBORDES de VIRVILLE fait une présentation détaillée de son évolution, étant prévu que la formation prenne en 2026 le nom suivant : « Master 2 Environnement, sécurité et vigilance dans les entreprises ».

Après quelques échanges au sein du conseil, M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des demandes de modification, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

5- Vote sur la Convention de formation courte avec la MNT (Formation continue pour les cadres de la mutuelle nationale territoriale)

M. le Doyen indique que la convention de formation courte concerne la formation des délégués de la MNT (Mutuelle Nationale des agents territoriaux). Ce sont des formations d'une demi-journée qui visent la montée en connaissances des délégués des instances de cette mutuelle. La Faculté conçoit et réalise chaque année cette formation en s'appuyant sur les interventions des administrateurs de cette dernière. La formation est proposée à partir de l'expertise acquise au sein du Master 2 Gouvernance mutualiste, dirigé par M. MONNIER et coordonné par M. PENOT.

La convention correspond à un modèle type de convention de formation courte. Elle est validée par la Direction juridique de l'Université et elle portée par la Direction de la Formation continue. Le modèle économique est aussi validé par la Direction financière de l'Université. Les conventions de formation courtes ne sont votées que par le Conseil de Faculté.

Les formations courtes sont une source de revenu pour la Faculté. Seule une attestation de formation se trouve délivrée.

Après un bref échange au sein du conseil, M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des demandes de modification, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. le Doyen lui ayant transmis la parole, M. MONNIER informe que, le 9 avril 2025, la présidence de l'UVSQ sera présente dans les locaux de la Faculté, afin d'apporter un éclairage sur la situation actuelle du projet Paris-Saclay et sur sa position sur le sujet.

Après un échange sur la possibilité pour les étudiants de participer à cette réunion, à la suite d'une question de MM. VEZINAT et VEQUISNEL, il est répondu que celle-ci a été prévue pour les enseignants-chercheurs et agents BIATSS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Doyen annonce la date du prochain Conseil de faculté qui aura lieu le jeudi 15 mai 2025.

M. le Doyen lève la séance à 11h50.